



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 17.75**

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018 DES ÉTABLISSEMENTS  
DÉPARTEMENTAUX DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DOTÉS D'UN  
BUDGET ANNEXE (INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M22)

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET  
FINANCIÈRES

Direction :

**DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018 DES ÉTABLISSEMENTS  
DÉPARTEMENTAUX DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DOTÉS D'UN  
BUDGET ANNEXE (INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M22)**

**RAPPORT N° 17.75**

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre assemblée les projets de budgets primitifs pour 2018 des établissements départementaux dotés d'un budget annexe :

- la Pouponnière « Paul Manchon »,
- le Centre Maternel des Marronniers,
- la Cité de l'Enfance.

En vertu de l'article R.314-3 du Code de l'action sociale et des familles, les prix de journée feront ultérieurement l'objet d'un arrêté.

## **1) LA POUPONNIÈRE**

L'activité de la Pouponnière est répartie sur deux sites : au Plessis-Robinson pour l'accueil des enfants de la naissance à 3 ans et à Asnières pour les enfants de la naissance à 6 ans.

La capacité d'accueil de cet établissement est de 84 places. L'activité prévisionnelle pour l'exercice 2018 est estimée à 27 594 journées, ce qui correspond à un taux d'occupation de 90 %.

### **a) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les inscriptions en dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 11,45 M€, en augmentation de 6 % par rapport aux crédits ouverts au budget de 2017.

Les charges de personnel, qui représentent 81 % du total des charges de fonctionnement, s'élèvent à 9,3 M€, contre 8,8 M€ en 2017. Cette variation s'explique essentiellement par :

- les derniers effets de la revalorisation de la valeur du point d'indice majoré, intervenue en deux temps (au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et au 1<sup>er</sup> février 2017) ;
- l'impact du Glissement vieillissement technicité (GVT) ;
- le transfert des crédits liés aux primes annuelles du budget du Département vers le budget de la Pouponnière.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante s'élèvent à 1 011 k€, contre 956 k€ au budget 2017, en hausse de 6 %.

La diminution des dépenses d'intérim (-80 k€) compense en partie l'inscription de crédits supplémentaires en alimentation (+118 k€). Il s'agit de prendre en compte les tarifs du nouveau marché « Alimentation » et la part qui sera ensuite refacturée à la Cité de l'Enfance, dans le cadre de la mutualisation des cuisines.

Les dépenses liées à la structure progressent de 17 k€ (1 107 k€).

Les inscriptions de recettes de fonctionnement s'élèvent à 11,45 M€ : après prise en compte de l'excédent 2016 (0,48 M€), des produits exceptionnels (196 k€) et des produits relatifs à l'exploitation (280 k€), les recettes des frais de séjour sont estimées à 10,49 M€, dont 80% au titre de l'accueil des enfants des Hauts-de-Seine.

## **b) SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement sont estimées à 715 k€. Elles sont destinées :

- aux installations générales et aménagements pour 600 k€ ;
- au matériel et outillage pour 90 k€ ;
- au mobilier pour 20 k€ ;
- au versement de prêts sociaux pour 5 k€.

Il s'agit notamment de réaliser la première tranche des travaux d'étanchéité sur les terrasses, du désamiantage et de la remise en état du self. Une étude de réaménagement de l'établissement, intégrant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), est envisagée pour le site du Plessis-Robinson. Enfin, il est proposé d'affecter des crédits au remplacement de dalles chauffantes du faux plafond et à la pose de garde-corps sur les terrasses pour le site d'Asnières.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- 680 k€ au titre des amortissements ;
- 30 k€ au titre du fonds de compensation de la T.V.A ;
- 5 k€ au titre du remboursement des prêts sociaux.

## **2) LE CENTRE MATERNEL**

Le Centre Maternel reçoit de jeunes femmes enceintes et jeunes mères avec leur enfant de moins de trois ans. Sa capacité d'accueil est de 38 mères et celle de la crèche interne de l'établissement est de 26 enfants.

Pour l'année 2018, avec le recrutement de 5 assistants maternels, l'activité prévisionnelle est estimée à 12 483 journées, soit un taux d'occupation de 90 %.

## **a) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 3,68 M€, soit une augmentation de 129 k€ par rapport au budget 2017.

Ces dépenses sont principalement composées des frais de personnel à hauteur de 2,84 M€, en progression d'environ 4 % par rapport aux crédits ouverts au budget 2017.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- les trois facteurs précités (revalorisation du point, GVT et transfert de primes) ;
- le recrutement de 5 assistants maternels.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante de l'établissement représentent 362 k€, contre 355 k€ de crédits ouverts au budget 2017.

Enfin, les dépenses relatives à la structure sont en hausse de 6 k€, avec un total de 473 k€.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 3,68 M€ : après prise en compte de l'excédent 2016 (221 k€), des produits liés à l'exploitation (74 k€) et des produits exceptionnels (30 k€), les recettes des frais de séjour sont estimées à 3,4 M€.

## **b) SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses de cette section s'élèvent à 335 k€ et sont réparties comme suit :

- installations générales et aménagements pour 282 k€ ;
- matériel et outillage pour 22 k€ ;
- mobilier pour 25 k€ ;
- versement de prêts sociaux pour 5 k€ ;
- cautionnement pour 1 k€.

Plusieurs réalisations sont prévues, dont la rénovation de kitchenettes et de pièces d'eau dans la partie hôtelière, et le renouvellement du matériel de la cuisine centrale et de la buanderie. Le remplacement du mobilier hôtelier et administratif est envisagé, ainsi que l'acquisition de mobiliers supplémentaires dans le cadre de l'extension de l'accueil post-natal.

Des crédits sont inscrits pour l'étude de la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des installations hôtelières, ainsi que la mise en conformité électrique et des équipements techniques. Il est également proposé de réaliser une étude sur la sûreté de l'établissement et la restauration du réseau d'alimentation d'eau du pavillon d'hébergement. Enfin, les jeux extérieurs devraient être remplacés.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- 320 k€ au titre des amortissements ;
- 10 k€ au titre du fonds de compensation de la T.V.A ;
- 5 k€ au titre du remboursement des prêts sociaux.

## **3) LA CITE DE L'ENFANCE**

Par délibération du 11 juillet 2016 (rapport n° 16 225 CP), notre assemblée a approuvé la fermeture des sites de Rueil-Malmaison et du Pavillon Colbert au Plessis-Robinson, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec un retour à la dénomination initiale de « Cité de l'enfance » (CDE).

L'accueil des adolescents entre 14 et 18 ans (25 places) ayant pris fin au 31 décembre 2016, l'établissement peut désormais accueillir sur son site du Plessis-Robinson des enfants de 3 à 13 ans (quatre pavillons pouvant recevoir au total 48 enfants) et, dans le cadre du dispositif Famille d'Accueil Relais d'Urgence, des jeunes de 3 à 18 ans (10 places).

Pour l'année 2017, l'activité est estimée à 19 053 journées pour un taux d'occupation prévisionnel de 90 %.

## **a) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les inscriptions au titre des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,1 M€, en hausse de 6 % par rapport au budget 2017.

5,2 M€ sont consacrés aux dépenses de personnel (hors intérim), contre 5,1 M€ au budget 2017. Elles intègrent les trois mesures réglementaires déjà citées.

Les dépenses liées à l'exploitation courante de l'établissement sont estimées à 820 k€, soit 208 k€ de crédits supplémentaires par rapport au budget 2017, en raison pour l'essentiel du regroupement sur ce chapitre de l'ensemble des dépenses liées à la mutualisation des cuisines (+221 k€). Il en découlera une baisse des frais d'alimentation de la Cité de l'Enfance, à hauteur de 48 k€.

Les dépenses afférentes à la structure sont inscrites à hauteur de 1 051 k€, contre 960 k€, en 2017. Cette variation s'explique notamment par la prise en compte :

- de la mutualisation des heures syndicales (+25 k€) ;
- des indemnités versées aux assistantes du Famille d'Accueil Relais d'Urgence (+ 37 k€).

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 7,1 M€ : après prise en compte de l'excédent 2016 (1 199 k€), des produits liés à l'exploitation (500 €) et des produits exceptionnels (40 k€), les recettes des frais de séjour sont estimées à 5,9 M€ dont 75 k€ au titre des enfants non originaires du département des Hauts-de-Seine.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses de cette section s'élèvent à 650 k€ répartis de la façon suivante :

- ligne 003<sup>1</sup> excédent prévisionnel d'investissement : 280 k€ ;
- installations générales et aménagements pour 255 k€ ;
- matériel et outillage pour 50 k€ ;
- acquisition de mobilier pour 50 k€ ;
- frais d'évaluation pour 10 k€ ;
- versement de prêts sociaux pour 5 k€.

Ces crédits sont prévus entre autres pour la rénovation de douches, de cuisines équipées et de surfaces de jeux extérieures. Il est aussi prévu la pose d'une clôture à la maison de Noirmoutier, ainsi que des travaux de mise en conformité pour les deux structures (ventilations et éclairages extérieurs).

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- 630 k€ au titre des amortissements ;
- 15 k€ au titre du fonds de compensation de la T.V.A ;
- 5 k€ au titre du remboursement des prêts sociaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Patrick Devedjian**

---

<sup>1</sup> Cette ligne budgétaire permet d'isoler en dépenses de la section d'investissement la part de crédits qui ne sera pas utilisée.